LETTRE
*d'un habitant de Rodez, à Monſieur ****

VOUS vous intéreſſez vivement, Monſieur, à tous les Magiſtrats qui ont ſouffert pour la cauſe publique. Vous penſez avec raiſon, qu'ils doivent être chers à la génération préſente, & que leur mémoire mérite d'être honorée par la poſterité. Vous avez réſolu d'ériger en leur honneur un monument qui ſera à l'épreuve du temps, & des fureurs de l'envie.

Un deſſein ſi louable & ſi digne des ſentimens patriotiques qui vous animent, vous a fait ſouhaiter d'être inſtruit de la cauſe qui a fait éxiler MM. de Seguret Lieutenant - Général Préſident, Enjalran Lieutenant-Cri-

minel, Azemar Doyen, & Beſſiere Avocat du Roi du Sénéchal & Préſidial de notre ville. Vous avez ſçu que ces quatre Magiſtrats n'ont dû leur exil qu'à l'inébranlable fermeté avec laquelle ils ont repouſſé conſtamment un ſiſtême de légiſlation, qui leur offroit des avantages particuliers, mais qui tendoit à opérer la ruine de la Monarchie Françaiſe.

Aujourd'hui vous apprendrez avec ſatisfaction, que ces zélés défenſeurs des Loix nous ont été rendus.

Nous fûmes avertis le 29 Septembre, que les quatre exilés s'étoient réunis chez M. Delon de Soulages, Lieutenant de Rôbe Courte de leur compagnie. Ils n'avoient pu s'empêcher d'accorder un ſéjour de vingt-quatre heures à ce digne confrere, dont la maiſon de campagne ſe trou-



voit ſur leur route. Ils le lui devoient d'autant plus qu'ils retrouvoient en lui leurs ſentimens & leurs principes.

Le lendemain 30, un grand nombre de leurs concitoyens accourut au-devant d'eux.

Ce fut à deux lieues de la Ville, que nous rencontrames ces quatre Magiſtrats, que leurs lumières & leur intégrité nous ont toujours fait chérir, & que leur dévouement généreux nous a rendus plus chers encore.

Il ne nous fut pas poſſible d'obſerver dans le premier moment l'ordre que nous nous étions préſcrit. Le moyen de ſe tenir dans une froide immobilité lorſque le cœur eſt fortement ému. Cependant quatre d'entre nous ſe hâterent, d'après le vœu public, de couronner les Magiſtrats. Au même inſtant, douze Muſi-

ciens amateurs, jouant tous d'inſtruments à vent, firent rétentir les airs de ſons harmonieux. De ſuite après un de nous chargé de porter la parole, dit :

MESSIEURS

« Il eſt bien doux & bien flatteur
» pour moi, d'être dans ce moment
» auprès de vous l'organe de mes
» Concitoyens, & de vous préſenter
» de leur part l'hommage éclatant
» qu'ils rendent aujourd'hui à votre
» noble & généreux dévouement
» pour la cauſe publique.

« L'Empreſſement avec lequel ils
» accourent au-devant de vous après
» un éxil auſſi affligeant que glorieux ;
» la joie vive qu'ils éprouvent à votre
» rencontre, l'ardeur avec laquelle
» ils briguent à l'envi l'honneur de

» se ranger au tour de vous, pour
» former votre cortége, & vous ra-
» mener en triomphe dans l'enceinte
» de nos mœurs, tout vous dit, ici,
» mieux que je ne pourrois le faire
» tout ce que nous sentons tout ce
» que vous méritez, & célébre bien
» plus dignement que ma foible voix,
» votre patriotisme & vos vertus.

» Je n'entreprendrai donc pas de
» les consacrer par mes éloges, il
» ne m'est pas donné d'en éterniser
» la mémoire, d'en perpétuer le sou-
» venir, mais ce que je ne puis
» pour votre gloire, l'admiration
» & la reconnoissance publique le
» feront pour moi, & dans ces jours
» de triomphe pour la Magistratu-
» re, où la Nation va rentrer dans
» ses droits, où le titre de vrai Ma-
» gistrat se confond avec celui de

» pere de la Patrie, ou les Fre-
» teau, les Sabatier, les Goiſlard
» & les Depremeſnil, ont immor-
» taliſé leur nom & leur courage,
» vos noms mêlés aux leurs & à
» ceux de tous les défenſeurs de la
» liberté vivront dans nos annales,
» & dans le cœur de tous les bons
» Citoyens ».

Ce Diſcours fini, la Symphonie recommença. Les quatre Magiſtrats furent invités, de manière à ne pouvoir s'y refuſer, à ſe placer dans un Caroſſe qu'on avoit décoré à la hâte de guirlandes, de rubans, & de branches de laurier. La Cavalerie qui étoit nombreuſe ſe mit en marche, & forma deux longues files qui bordoient les deux cotés de la grand-route. Les Muſiciens précédoient immédiatement le Caroſſe. Ce

fut dans cet ordre que nous reprîmes le chemin de la Ville. On ne voyoit pas briller dans nos mains un glaive étincellant; des rameaux verds en tenoient la place.

A quelque diſtance nous fûmes joints par les Artiſans de la ville, qui avoient formé trois compagnies d'infanterie ſous trois différents uniformes. On avoit peint au milieu de leur Drapeau une renommée qui décerne quatre couronnes. Sur les quatre coins on voyoit l'écuſſon des Magiſtrats. Au bas, on liſoit cette inſcription, *Cives virtuti legum vindici.* L'infanterie ſalua les Magiſtrats d'une décharge de mouſqueterie, & reprit ſa marche devant nous.

A notre entrée dans la Ville, le Peuple ſe portoit ſur nos pas, ſes applaudiſſements, ſes acclamations, les

cris de vive le Roi, vivent nos Magiſtrats ne diſcontinuerent pas, juſqu'à ce que nous eûmes ſucceſſivement conduit ces Meſſieurs dans leurs maiſons. Leurs voiſins avoient pris ſoin d'en orner l'entrée ; on avoit auſſi dreſſé des arcs de triomphe dans les rues ; des fleurs, des feuillages verds en étoient les principales décorations.

Dès ce moment toutes les Boutiques furent fermées, il y eut ceſſation de toute eſpéce de travail comme dans un jour de ſolemnité.

Le ſoir l'illumination fut générale, à huit heures tous ceux qui avoient ſervi de cortége aux Magiſtrats ſe rendirent chez M. de Seguret, il fut prié ainſi que ſes trois confréres, qui ſe trouvoient chez lui, de ſe tranſporter chez M. Enjalran, dont la maiſon eſt ſituée ſur une des places

de la Ville, où l'on avoit tout difpofé pour le feu de joie. Ces Meffieurs y furent conduits au fon des Inftruments, nos Symphoniftes, fe placerent fous la croifée qu'occupoient les Magiftrats, & exécuterent plufieurs morceaux choifis. Notre Infanterie entoura le feu & fit plufieurs décharges. On voyoit partir en même temps & s'élever dans les Airs un grand nombre de fufées.

Lorfque nos Magiftrats voulurent fe retirer nous les accompagnames, en obfervant le même Ordre, qui avoit été fuivi à leur arrivée. Un de nos Citoyens fut prié de dépofer le Drapeau dans les mains de M. de Seguret, il s'en acquita, & lui dit.



MONSIEUR,

« Il manqueroit quelque chofe à
» notre fatisfaction & aux honneurs
» de cette journée, s'il n'en ref-
» toit point de trace, c'eft pour en
» laiffer un monument durable, que
» nous venons dépofer ce Drapeau
» chez vous, comme dans le fanc-
» tuaire du Patriotifme & des vertus
» du Citoyen.

C'eft ainfi que s'eft terminée cette fête, qui n'étoit point remarquable par la pompe du fpectacle, ni par cet appareil riche & faftueux qu'étalent les villes opulentes ; mais elle étoit intéreffante & par fon objet, & par le fentiment qui animoit tous les cœurs. La concorde & la joye y préfidoient. Tous les Citoyens étoient freres, & retraçoient l'image

d'une famille nombreuſe qui retrouve un pere tendrement aimé, dont elle a été long-temps ſéparée.

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait parmi nous, comme partout ailleurs, quelques froids calculateurs qui ont été ſpectateurs indifférens de l'allegreſſe publique. On prétend même que quelques-uns, en bien petit nombre à la vérité, s'affligeoit en ſecret du triomphe des Loix.

Mais mon cœur a trop à ſouffrir de l'aveu pénible que je viens de vous faire; je me hâte de le ſoulager, en vous parlant de la conduite vraiement patriotique de nos Avocats, qui ont conſtamment refuſé leur miniſtere pour l'éxécution des nouvelles Loix. Ils députerent quatre d'entr'eux pour aller en rôbe complimenter les Magiſtrats; je vais join-

dre ici la copie du discours prononcé à l'un de ces Magistrats par l'Avocat qui portoit la parole :

MONSIEUR,

« C'est, sans doute, à nous, qui
» avons montré publiquement le
» même attachement aux principes
» de notre constitution, les mêmes
» sentimens de patriotisme qui vous
» ont fait sacrifier votre repos, vo-
» tre famille, votre liberté, & qui
» vous auroient fait sacrifier votre
» vie, si le salut du Peuple avoit
» demandé ce sacrifice ; c'est sans
» doute, à nous qui avons pensé
» comme vous, que nos petits in-
» térêts & les intérêts de nos Clients
» devoient disparoître devant le
» grand intérêt de la cause publi-
» que, qui n'avons plus vu de Tri-

» bunal de Juſtice, lorſque nous
» n'avons pas vu les Magiſtrats Ci-
» toyens aſſis ſur le Siége ; c'eſt ſans
» doute, à nous qui étions dans le
» deuil dans les jours de votre af-
» fliction, dont les larmes ont appris
» au Peuple votre douloureux, mais
» glorieux départ, & dont la joye
» lui annonce aujourd'hui votre
» triomphe ; c'eſt à nous, ſans doute,
» qu'il convient de vous porter les
» premiers le tribut de l'admiration
» publique, & de nous diſtinguer
» des autres ordres des Citoyens,
» par notre empreſſement à vous
» exprimer notre reconnoiſſance,
» & notre profonde vénération.

Je ſuis, &c.

A Rodez, le 8 Octobre 1788.

P.S. Nos Citoyens, outre les hommages qu'ils ont cru devoir aux Magiſtrats, ont voulu célébrer leur retour par un acte de bienfaiſance. Ils ont arrêté de doter deux filles pauvres & vertueuſes, dont le choix ſera fait par ces quatre Meſſieurs. Celui qui le premier fit naître cette idée, eut la ſatisfaction de la voir accueillir avec tranſport : & dans l'inſtant même, tous ayant voulu y contribuer, la ſomme néceſſaire pour l'objet qu'il propoſoit fut déposée entre ſes mains.